

Aides "Mobilité Electrique "

Région	Acteurs	Véhicules		Exonération de la taxe d'immatriculation	IRVE	Deux-roues	
		Particuliers	Personnes morales				
Auvergne Rhône-Alpes	La Région			100%			
	Métropole de Lyon		Pendant 3 ans à partir de février 2019. Achat d'un modèle neuf : - Poids-lourd PTAC > 3,5t : électrique : 10 000 € ; hydrogène : 13 000 € - Véhicule utilitaire léger - électrique : 5 000 € - hydrogène : 8 000 € Jusqu'en 2020 avec possibilité de révision fin 2019, pour les entreprises de moins de 250 salariés, groupements d'entreprises, SCI, associations et professions libérales.				
	Métropole de Grenoble		Achat ou location d'un modèle neuf ou d'occasion, aide de 40 % du coût HT dans la limite : - Véhicule utilitaire léger ≤ 2,5t : électrique : 3 000 € ; hydrogène : 5 000 € - Véhicule utilitaire léger > 2,5t et poids-lourd ≤ 7t : électrique ou hydrogène : 6 000 € - Poids-lourd > 7t - électrique ou hydrogène : 10 000 €			Aide de 200 € (limite de 20 % du prix d'achat HT) pour les particuliers acquérant un deux-roues électrique neuf dans un commerce sélectionné sur le territoire.	
	Roannais Agglomération						
	Communes couvertes par le PPA de la Vallée de l'Arve		Achat d'un modèle neuf. Aide fonction de l'énergie et du poids total autorisé en charge : - Electrique : 3 000 € jusqu'à 2,5 tonnes ; 5 000 € entre 2,5 et 3,5 tonnes - Hydrogène : 12 000 €				
	Ville d'Aix-les-Bains					30 % (limite de 400 €)	
	Ville de La Motte Servolex					20 % (limite de 300 €)	
	Communauté de Communes du Pays Mornantais				Aide financière à l'installation de prises et bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'habitat privé réservée à toute personne majeure dont la résidence principale est située dans l'une des 11 communes de la Copamo. Elle prévoit la prise en charge de 30% des coûts de fournitures et d'installation, avec un plafond de 200€ pour les maisons individuelles, 500€ pour l'habitat collectif et 700€ pour borne partagée dans un habitat collectif. L'aide de la Copamo est cumulable avec les autres aides disponibles : le Crédit d'impôt et le programme ADVENIR (lien : https://advenir.mobi/le-programme/).		
Bourgogne Franche-Comté	La Région			100%			
	Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort		Communes ayant délégué leurs compétences au SDEY. Achat d'un premier véhicule électrique : 2 700 € Collectivités locales, groupements, coopératives, associations d'usagers ou d'habitants, entreprises. Achat d'un modèle neuf destiné à un service d'autopartage : - 50 % du coût d'achat HT et autres aides déduites (limite de 15 000 €)				
Bretagne	La Région			100%			
Centre Val de Loire	Commune de Mer					Achat d'un vélo à assistance électrique : 15% du prix dans la limite de 100 €	
	Ville de Saint-Maur	Résidents de la commune depuis plus de 3 ans. Achat d'un véhicule électrique neuf : 1 000 €.					
Corse	La Région						
Grand-Est	La Région			100%			
Hauts-de-France	Nord-Pas-de-Calais			100%			
	Picardie			50%			
Ile-de-France	La Région		Entreprises de moins de 50 salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions € (hors entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui). Aide non cumulable avec d'autres subventions locales. Total des aides publiques ne pouvant dépasser 70 % du coût d'acquisition HT. Achat ou location d'un modèle neuf ou d'occasion : - Véhicule léger électrique ou à hydrogène : 6 000 € - Taxi électrique, à hydrogène ou hybride rechargeable : 6 000 € - Poids lourd électrique ou à hydrogène PTAC > 3,5t : 9 000 €	100%		Entreprises de moins de 50 salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions € (hors entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui) ; véhicule neuf ou d'occasion ; non cumulable avec d'autres aides locales ; subventions totales couvrant jusqu'à 70 % du coût d'acquisition HT ; - Deux ou trois-roues ou quadricycle avec batterie ≤ 10 kWh : 1 500 € - Deux ou trois-roues ou quadricycle électrique avec batterie ≥ 10 kWh : 3 000 €	
	Métropole du Grand Paris	Prime à la conversion avec mise à la casse d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006 à condition d'être non imposable sur le revenu (sinon avant le 1er janvier 2001) ou le 1er janvier 1997 s'il s'agit d'un véhicule essence. Achat ou location d'un modèle neuf ou d'occasion de moins de 5 ans dont le prix d'acquisition est ≤ 50 000 € (options incluses). Aide de 25 % du coût d'acquisition (aides nationales et options déduites) : - Véhicule léger électrique : 5 000 € si exonéré ; 4 000 € si taux imposition < 14 % ; 3 000 € si taux imposition > 14 %				Prime à la conversion (mise à la casse d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006 à condition d'être non imposable sur le revenu (sinon avant le 1er janvier 2001) ou le 1er janvier 1997 s'il s'agit d'un véhicule essence) jusqu'à 25 % du coût d'acquisition (aides nationales et options déduites) ; véhicule neuf ou d'occasion de moins de 5 ans ; prix d'acquisition ≤ 50 000 € (options incluses) : - Deux ou trois-roues ou quadricycle électrique : 1 100 € si exonéré ; 900 € si taux imposition < 14 % ; 600 € si taux imposition > 14 %	
		Auto-écoles de moins de 50 salariés. Achat ou location d'un modèle électrique neuf à double commande : 6 000 €				Personnes morales : - jusqu'à 2 000 € (50 % du prix minimum) pour l'installation d'un dispositif de recharge des batteries amovibles pour les deux-roues	Particuliers (si mise au rebut d'un deux-roues thermique) et personnes morales : - Deux-roues limité à 45 km/h avec moteur d'une puissance ≥ 2 kW : 33 % du prix d'achat HT (limite de 400 €)
	Ville de Paris	Entreprises jusqu'à 50 salariés et auto-entrepreneurs situés à Paris/92/93/94 : - Micro-utilitaire de transport de marchandises électrique ou hydrogène < 1t : jusqu'à 1 000 € - Véhicule utilitaire léger < 3,5t électrique ou hydrogène : jusqu'à 6 000 € - Poids lourd > 3,5 t électrique ou hydrogène : 9 000 € Véhicule insonorisé : - Véhicule utilitaire léger < 3,5t électrique ou hydrogène : 20 % du prix d'achat HT (limite de 2 000 €) - Poids lourd > 3,5 t électrique ou hydrogène : 20 % du prix d'achat HT (limite de 6 000 €) Entreprises jusqu'à 150 salariés ayant une activité correspondant au code APE 4939B situées en Ile-de-France : - Autocar électrique ou hydrogène : 9 000 €					

			Taxis parisiens : - Véhicule hybride rechargeable essence : neuf : 4 000 € ; occasion : 2 000 € - Véhicule électrique ou hydrogène : neuf : 6 000 € ; occasion : 3 000 €		Pré-équipement du parking d'une copropriété où stationne régulièrement un taxi non parisien, en prévision de l'installation d'un point de recharge : - 50 % du montant HT des travaux (limite de 4 000 €)
			Entreprises jusqu'à 50 salariés et auto-entrepreneurs : - Deux-roues électrique : 33 % du prix d'achat HT (limite de 400 €)		Copropriétés : - Points de recharge à destination des résidents et visiteurs : 50 % du coût TTC des travaux (limite de 500 €/pdc et 4 pdc/copro) - Pré-équipement : 50 % du coût HT des travaux (limite de 4 000 €)
	Seine Seine Denis				Chèque Habitat Ecologique et Citoyen subvention jusqu'à 70% du montant total TTC des travaux (limite de 20,000 € par projet) échéance 31/12/2020
	Ville de Drancy	Véhicule particulier neuf. Selon le mode d'acquisition : - Achat : 1 500 € - Location avec option d'achat : 750 € + 750 € si achat du véhicule à la fin de la période de location.			
Normandie	La Région	Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; dans le respect d'un seuil de revenu fiscal de référence sauf si demande couplée avec installation IRVE : - Véhicule électrique : 2 000 € - Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)	Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; 5 véhicules maximum : - Véhicule électrique : 2 000 € - Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)	100%	- Véhicule électrique : 30 % du montant HT de l'acquisition et de l'installation (limite de 15 000 €), uniquement si demande pour véhicule - Véhicule à hydrogène : étude sur dossier
	Syndicat départemental d'énergies du Calvados		Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (2/an) : - Communauté de communes et communes urbaines ne reversant pas la taxe sur la consommation d'électricité : 800 € pour un véhicule hybride rechargeable, 2 000 € pour un véhicule électrique, 3 000 € pour un véhicule hydrogène - Communes urbaines reversant tout ou partie de la taxe sur la consommation d'électricité : 900 € pour un véhicule hybride rechargeable, 2 500 € pour un véhicule électrique, 3 500 € pour un véhicule hydrogène - Communes rurales reversant la taxe sur la consommation d'électricité : 1 000 € pour un véhicule hybride rechargeable, 3 000 € pour un véhicule électrique, 4 000 € pour un véhicule hydrogène		
Nouvelle-Aquitaine	La Région		Camion électrique : subvention à hauteur de 50 % du différentiel entre un modèle électrique et un diesel	100%	
Occitanie	La Région	Achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (50 gCO2/km max) d'occasion d'une valeur maximale de 30 000 € TTC auprès d'un professionnel de la région : - Personne impossible : 30 % du coût d'achat (limite de 1 000 €) - Personne non impossible : 30 % du coût d'achat (limite de 2 000 €)		100%	
	Syndicat départemental d'énergies des Hautes-Pyrénées		Pour les collectivités locales : 2 000 € (une demande/an)		
	Villeneuve-lez-Avignon				Pour les habitants de la commune, les agents communaux et du CCAS : aide de 200 € (limite de 25 % du prix d'achat TTC) pour un deux-roues électrique neuf. 2 demandes maximum par foyer.
	Agglomération d'Alès	Achat d'un véhicule électrique neuf dans une concession automobile située sur le territoire de l'agglomération : 500 €			
Pays de la Loire	La Région			100%	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	La Région			100%	
	Bouches du Rhône	Achat en pleine propriété d'un véhicule électrique neuf, détenu pendant au moins 3 ans ou 65 000 kilomètres ; 1 000 demandes/an jusqu'à fin 2023 : 5 000 €			
	Métropole Nice Côte d'Azur	Achat sur le territoire de la métropole d'un véhicule neuf 100 % électrique (catégorie M1) hors leasing, location avec option d'achat et crédit-bail ; revenu fiscal de référence inférieur à 45 000 € : 2000 €			Deux-roues d'une puissance ≤ 125cm3 : 25 % du prix d'achat TTC (limite de 150 €)